

# La 34e session de la FIAB : Francfort, 18-24 août 1968

Autor(en): **Clavel, M.J.-P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation**

Band (Jahr): **44 (1968)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-771101>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

	Report	68 632.64
3. Fonds des publications		1 136.91
4. Service de distribution des imprimés et du matériel		26 583.63
5. Listes des livres		486.54
6. Compte «Florence»		1 224.25
7. Fortune commune		9 538.81
	<hr/>	
	107 602.78	107 602.78
		<hr/>

Fortune commune au 31 décembre 1966	Fr. 10 060.68
Déficit Caisse centrale pour 1967	Fr. 521.87
	<hr/>
	Fr. 9 538.81
	<hr/>

Le trésorier: J.-P. Clavel

## LA 34<sup>e</sup> SESSION DE LA FIAB

Francfort, 18—24 août 1968

Rapport de M. J.-P. Clavel, Directeur de la BCU Lausanne

Invitée par l'Association des bibliothécaires allemands, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB) a tenu sa session annuelle à Francfort du 18 au 24 août, qu'elle a fait suivre d'un voyage d'études du 25 au 29 août 1968.

Le Conseil de la FIAB a réuni 425 participants, dont une délégation de 10 Suisses. Parmi les nombreux rapports et études qui ont été présentés, il faut mentionner une étude approfondie sur la création des bibliothèques universitaires nouvelles en Allemagne, leur système, leur structure. Le Conseil a décidé de poursuivre cette étude en l'étendant à d'autres pays qui sont en train de créer de semblables institutions, et a proposé de créer un centre de documentation sur ce sujet.

Le Conseil a aussi décidé de provoquer la création d'une bibliothèque européenne pour collectionner la totalité de la littérature provenant des pays en voie de développement, cela en collaboration étroite avec l'organisme de la Library of Congress chargé de réunir et de cataloguer ces ouvrages.

Le Conseil a fait sienne la proposition de l'Association des Bibliothécaires suisses de créer des groupes régionaux de travail. Elle a nommé un comité de quatre membres en le chargeant de mettre sur pied un tel groupe pour les bibliothèques nationales et universitaires d'Europe occidentale. Ce comité comprend un repré-

sentant de l'Allemagne, un de l'Angleterre, un de la Belgique et un de la Suisse à qui a été confiée la présidence.

En outre le Conseil a admis le vœu que soit organisée dans une ville européenne une réunion internationale de bibliothécaires et d'architectes experts en matière de construction de bibliothèques (si possible en 1970).

L'activité du Conseil de la FIAB peut être qualifiée de réjouissante et pleine de promesse dont nous espérons voir bientôt la réalisation.

A la suite du Congrès était organisé un voyage d'études qui a conduit une soixantaine de participants de Francfort à Hanovre en passant par Cologne, Duisbourg et Bochum. Partout l'accueil a été chaleureux et les participants ont eu tout loisir de visiter les nombreuses bibliothèques, toutes récentes, de ces villes. L'effort des villes allemandes pour leurs bibliothèques est gigantesque et l'on est très surpris de constater combien les autorités consacrent de crédits à ces institutions. Par tête d'habitant, l'effort financier des communautés allemandes approche de 15 DM par année — à Lausanne, BCU et BMun. env. 6 francs.

A Francfort, la Bibliothèque universitaire est un bâtiment tout moderne construit sur le plan classique (locaux publics, administration et magasins). Elle offre 900 places assises au public dans diverses salles de travail générales ou spécialisées, en relation directe avec des magasins de libre accès pouvant contenir près d'un million de livres, en plus du million de volumes que contiennent les magasins fermés au public.

C'est évidemment à Bochum que la Bibliothèque universitaire a le plus vivement frappé l'imagination des visiteurs, non tant à cause de son architecture que de son organisation interne. Entièrement automatisée, elle réduit au minimum le personnel nécessaire à son fonctionnement et peut envisager sans crainte un accroissement considérable des entrées comme du volume des prêts. Fondée en 1963, la bibliothèque a acquis en cinq ans plus de 400 000 volumes — autant que la BCU en quatre siècles — disposant pour cela de crédits extraordinaires d'un total de plus de 20 millions de DM, pour constituer ses collections, en sus de ses crédits annuels ordinaires qui se montent à 750 000 DM. Cela souligne bien l'importance que les autorités allemandes confèrent aux bibliothèques universitaires, dans un pays qui compte évidemment beaucoup plus d'habitants que le nôtre. Ces acquisitions faites à un rythme très rapide ont été réalisées grâce à un personnel d'une centaine d'unités, ce qui est peu si l'on compare ces chiffres à ceux d'une bibliothèque traditionnelle. Cela est dû naturellement à l'introduction de l'automatisation. Il ne fait pas de doute que les autres bibliothèques universitaires de l'Europe devront s'inspirer de cet exemple remarquable et l'on peut être reconnaissant aux bibliothécaires de Bochum d'avoir ouvert le chemin.

Les bibliothèques universitaires de Cologne, avec sa moquette verte, et de Hanovre, avec sa moquette bleue, sont des microcosmes feutrés où l'on peut travailler dans la clarté et le silence. Ce qui frappe le plus à Hanovre, c'est l'intensité du prêt et des photocopies — on atteint le demi-million par année.

A Duisbourg, c'est la Bibliothèque municipale que nous avons visitée. Pour pallier le manque de place, la ville a acquis un immeuble destiné à un grand magasin, situé au centre de la ville, et l'a transformé en bibliothèque de libre accès sur quatre étages clairs, attrayants et fréquentés. Le département musical est une merveille.

Hanovre a des projets semblables pour sa bibliothèque municipale — qui comprend déjà une vingtaine de succursales pour une ville de 530 000 habitants — et la population ne peut que se réjouir d'avoir bientôt à sa disposition une nouvelle bibliothèque centrale que sera un merveilleux instrument de culture.

Le livre du Dr G. Liebers: *Bibliotheksneubauten in der Bundesrepublik Deutschland*, Frankfurt a/M, Klostermann, 1968, montre que les villes que nous avons visitées ne sont pas des exceptions et que réellement partout en Allemagne de l'Ouest, les autorités ont pris conscience de l'importance du livre et des bibliothèques pour le développement intellectuel de la population, développement qui commande en dernière analyse la puissance économique d'un pays. Il est temps que les autorités suisses donnent un appui aussi efficace aux institutions culturelles que sont les bibliothèques, que ce soit sur le plan local, cantonal ou fédéral. Notre développement économique dépend en partie des facilités que les bibliothèques peuvent accorder à la population pour qu'elle continue à parfaire sa formation et sa culture.

## MITTEILUNGEN - COMMUNICATIONS

---

Wir bringen den Kollektivmitgliedern der VSB folgenden Beschluß der diesjährigen Generalversammlung des SBVV vom 27. Mai in Neuchâtel zur Kenntnis:

«*Bibliotheksrabatt*: § 46 bis. Bibliotheken darf ein Bibliotheksrabatt von 5% eingeräumt werden, ausgenommen auf Zeitschriften. Rabattberechtigte Bibliotheken sind vom Zentralvorstand des SBVV in einer Liste aufgeführten Kollektivmitglieder der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare (VSB), sowie die Bibliotheken der eidgenössischen oder kantonalen Hochschulen und kantonalen Techniken und die Bibliotheken der Institute, Kliniken und Seminarien dieser Bildungsstätten.

Der Bibliotheksrabatt darf nicht mit Skonto und Sonderpreisen gemäß § 31 der Verkaufsbestimmungen kumuliert werden.

Gemäß dem Beschluß der Vereinsversammlung vom 27. Mai 1968 in Neuchâtel tritt der § 46 bis der Verkaufsbestimmungen am 1. Juli 1968 in Kraft, er darf auf keinen Fall auf Lieferungen, die vor dem 30. Juni 1968 erfolgten, angewendet werden.»

Für die Volksbibliotheken wird die Frage des Bibliotheksrabattes im Zusammenhang mit der Schaffung eines Schweizerischen Bibliotheksdienstes in Bern gelöst werden.